



COVID-19 RIPOSTE



LA COVID-19 ET SES ENJEUX EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME EN GUINÉE

RAPPORT D'ÉTAPE
DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS
UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Mars à mai 2020

**DÉFENDEZ
LES DROITS
DE L'HOMME**

#STANDUP4HUMANRIGHTS



**DÉCENNIE >>>
D'ACTION**



**NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME**
HAUT-COMMISSARIAT

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ANSS	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
DH	Droits de l'Homme
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HUST	Université des sciences et technologies de Huazhong
INDH	Institution Nationale des Droits de l'Homme
INIDH	Institution nationale indépendante des droits humains
LNOB	Ne laisser personne de côté (<i>en anglais Leave No One Behind</i>)
MASPFE	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
METS	Section éducation, formation et méthodologie du HCDH
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PCI	Prévention et contrôle des infections
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SDD	Section du Droit au Développement du HCDH
SNU	Système des Nations Unies
SLECG	Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée



**EN CES TEMPS DIFFICILES,
RAPPELONS-NOUS NOS VALEURS ET
SOYONS SOLIDAIRES LES UNS DES AUTRES
ET DES PERSONNES QUE NOUS SERVONS "**

Michelle Bachelet,
Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme,
13 mars 2020

T A B L E D E S M A T I È R E S

05	PRÉFACE
06	CONTEXTE : IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS DE L'HOMME ET VALEUR AJOUTÉE DE L'APPROCHE DROITS DE L'HOMME DANS LA RÉPONSE À CETTE PANDÉMIE EN GUINÉE
06	Impact de la COVID-19 sur les droits de l'homme
06	Principaux droits affectés par la pandémie
07	Valeur ajoutée d'une réponse à la COVID-19 basée sur les droits de l'homme
07	Opportunité et urgence de mettre en œuvre les politiques nationales et recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme
08	Situation épidémiologique de la COVID-19 en Guinée au jeudi 28 mai 2020
11	INCIDENCE DE LA DIMENSION GENRE
11	Accorder la priorité à la santé de la femme et de la jeune fille
12	MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS GUINÉENNES
13	ACCOMPAGNEMENT DES NATIONS UNIES
13	Ne Laisser Personne de Côté
15	CONTRIBUTIONS DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
15	A. S'assurer du respect des standards des droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19
18	B. Prévenir la stigmatisation et la discrimination aux points d'entrée
18	C. Promouvoir la continuité des services sociaux de base pour tous
19	D. Promouvoir l'espace civique et la participation
20	E. Contribuer au plaidoyer pour la solidarité et la coopération internationales dans la réponse à la COVID-19
22	MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE RISQUE À LA COVID-19
24	LEÇONS APPRISES ET CONTRAINTES
24	Contraintes
25	Difficultés rencontrées
27	RECOMMANDATIONS
27	Aux autorités guinéennes en général
27	Aux forces de défense et de sécurité
27	À l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS)
29	Aux partenaires techniques et financiers de la Guinée y compris le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
30	EN PERSPECTIVE
30	Campagne de sensibilisation " <i>Ne laisser personne de côté</i> "
31	DÉDICACE



PRÉFACE

Ce rapport bilan trimestriel préparé par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en République de Guinée, couvre la période de mars à mai 2020. Je tiens à remercier mes collègues en Guinée pour leur engagement et leur professionnalisme pendant cette période particulièrement difficile pour s'assurer que les droits de l'homme restent une priorité dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 en Guinée.

Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies António Guterres ces derniers jours, la pandémie de COVID-19 constitue une « *crise économique, une crise sociale, une crise humaine* ». Avant d'ajouter: « *Elle devient de plus en plus une crise des droits de l'homme.* »

Depuis que nombre de pays ont décidé d'appliquer des mesures d'exception pour combattre la propagation du nouveau coronavirus, lequel a déjà infecté près de trois millions de personnes et tué plus de 300 000 autres à travers le globe, les dérapages se multiplient.

C'est pourquoi, le travail du Bureau de la Guinée au cours de ces derniers mois a été recentré sur l'observation de la réponse du Gouvernement et des autres agences humanitaires à la pandémie de COVID-19 et sur le renforcement de son plaidoyer pour l'intégration de la dimension droits de l'homme dans la réponse à la pandémie par les autorités Guinéennes et dans les programmes des autres agences humanitaires opérant dans le pays.

Je salue ce travail qui est le fruit de l'expérience et de l'engagement personnel de tous les collègues du Bureau de la Guinée. Je reste convaincu que, conformément à son mandat, le Bureau de la Guinée continuera d'apporter son assistance technique aux autorités guinéennes, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations de la société civile pour une amélioration de la situation des droits de l'homme en République de Guinée.

Mahamane Cissé-Gouro
Chef de la Branche Afrique du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux Droits de l'Homme

CONTEXTE

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS DE L'HOMME ET VALEUR AJOUTÉE DE L'APPROCHE DROITS DE L'HOMME DANS LA RÉPONSE À CETTE PANDÉMIE EN GUINÉE

Le 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été alertée de plusieurs cas de pneumonie dans la ville de Wuhan, province du Hubei en Chine. Une semaine plus tard, le 7 janvier 2020, les autorités chinoises ont confirmé qu'elles avaient identifié un nouveau coronavirus comme cause de la pneumonie. Le 30 janvier 2020, l'OMS a annoncé que l'épidémie de COVID-19 était une urgence de santé publique de portée internationale. La Guinée a enregistré son premier cas le 12 mars 2020.

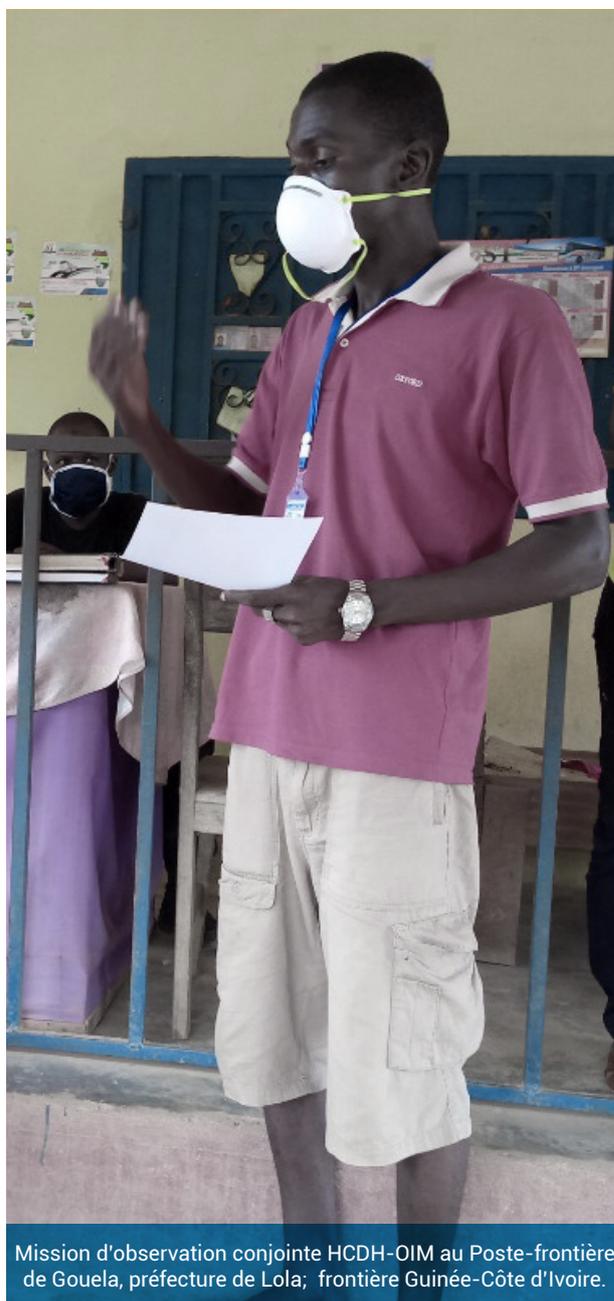
IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS DE L'HOMME

La pandémie de la COVID-19 est une urgence de santé publique qui comporte d'importantes dimensions de droits de l'homme. Les réponses médicales peuvent simultanément répondre à un large éventail de défis en matière de droits de l'homme, qu'ils découlent de la crise sanitaire elle-même ou des mesures prises pour la contenir. L'impact de la COVID-19 sur les pays varie en fonction de la gravité et de la propagation du virus, des infrastructures sanitaires, des mesures de préparation et de réaction ainsi que du contexte politique, économique et social.

PRINCIPAUX DROITS AFFECTÉS PAR LA PANDÉMIE

La pandémie de la COVID-19 met en avant la problématique du droit à la santé et des droits de l'homme à travers la santé en Guinée y compris le droit au développement, à la vie et à l'intégrité physique et morale, à l'éducation, à un travail décent, à l'alimentation, à l'eau potable, au logement, à l'information, à la sécurité sociale, et à la libre participation à la gestion de la chose publique.

La riposte à cette pandémie met aussi en avant les devoirs du citoyen à travers le respect des gestes barrières et autres mesures prises par le Gouvernement, le civisme et la solidarité. Tenant compte des impacts à court, moyen et long terme de la COVID-19 sur tous les secteurs de la vie publique et privée, cette pandémie illustre l'interdépendance des droits de l'homme et la centralité du droit à la santé dans la jouissance de tous les autres droits économiques, civils, culturels, politiques ou sociaux.



Mission d'observation conjointe HCDH-OIM au Poste-frontière de Gouela, préfecture de Lola; frontière Guinée-Côte d'Ivoire.

VALEUR AJOUTÉE D'UNE RÉPONSE À LA COVID-19 BASÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme sont un élément essentiel de la réponse à la pandémie, tant par rapport à une urgence de santé publique qu'à un impact plus large sur la vie et les moyens de subsistance des personnes. Les droits de l'homme placent les personnes au centre des préoccupations.

Les réponses qui sont conçues en fonction des droits de l'homme, qui les respectent et qui en favorisent la réalisation permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour vaincre la pandémie,

garantir des soins de santé pour tous et préserver la dignité humaine. Ces réponses attirent aussi notre attention sur les personnes qui souffrent le plus, sur les raisons de cette souffrance et sur les solutions pour y remédier.

À l'heure actuelle, les droits de l'homme peuvent contribuer à préparer le terrain pour sortir de cette crise en élaborant des modèles de sociétés plus équitables, plus durables, et tournés vers le développement et la paix.



Mission d'observation au point de contrôle sanitaire de l'OIM au Poste-frontière de Kouremale ; frontière Guinée-Mali.

OPPORTUNITÉ ET URGENCE DE METTRE EN OEUVRE LES POLITIQUES NATIONALES ET LES RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES DES DROITS DE L'HOMME

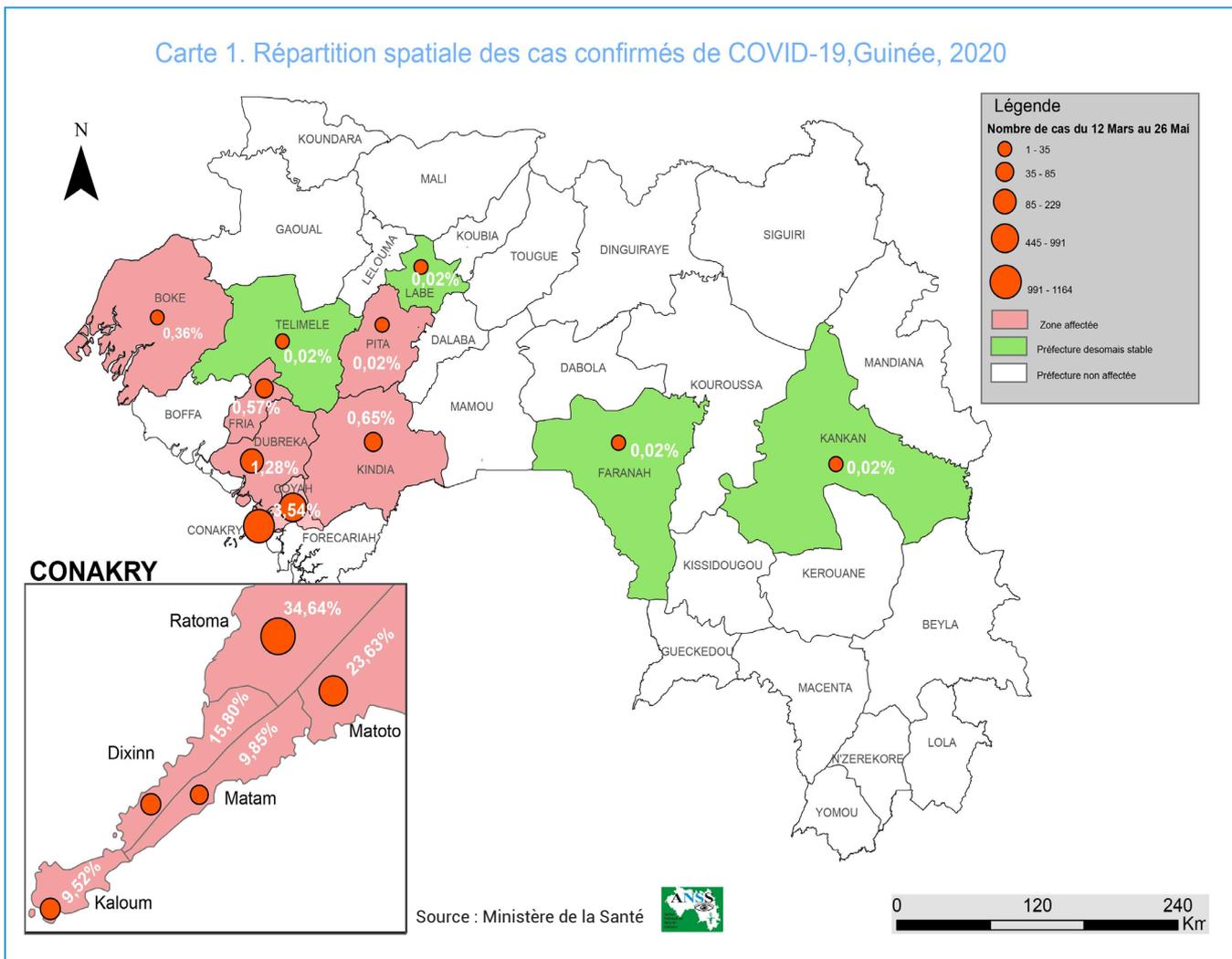
Pour être efficace, la riposte à la COVID-19 doit reposer sur les avancées enregistrées et prendre en compte les défis en matière de droits de l'homme. Ceux-ci sont amplement évoqués dans plusieurs documents de politique adoptés par le Gouvernement bien avant cette pandémie et dont la mise en œuvre effective peut contribuer à renforcer l'efficacité de la riposte.

Il s'agit notamment de **la lettre de politique nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme et la stratégie nationale de**

prévention des conflits et du renforcement de la citoyenneté. Ladite réponse doit aussi tenir compte des recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur la COVID-19 et les droits de l'homme, la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans le cadre des Nations Unies pour une réponse socio-économique immédiate, ainsi que les recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Union africaine ●

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE LA COVID-19 EN GUINÉE AU JEUDI 28 MAI 2020

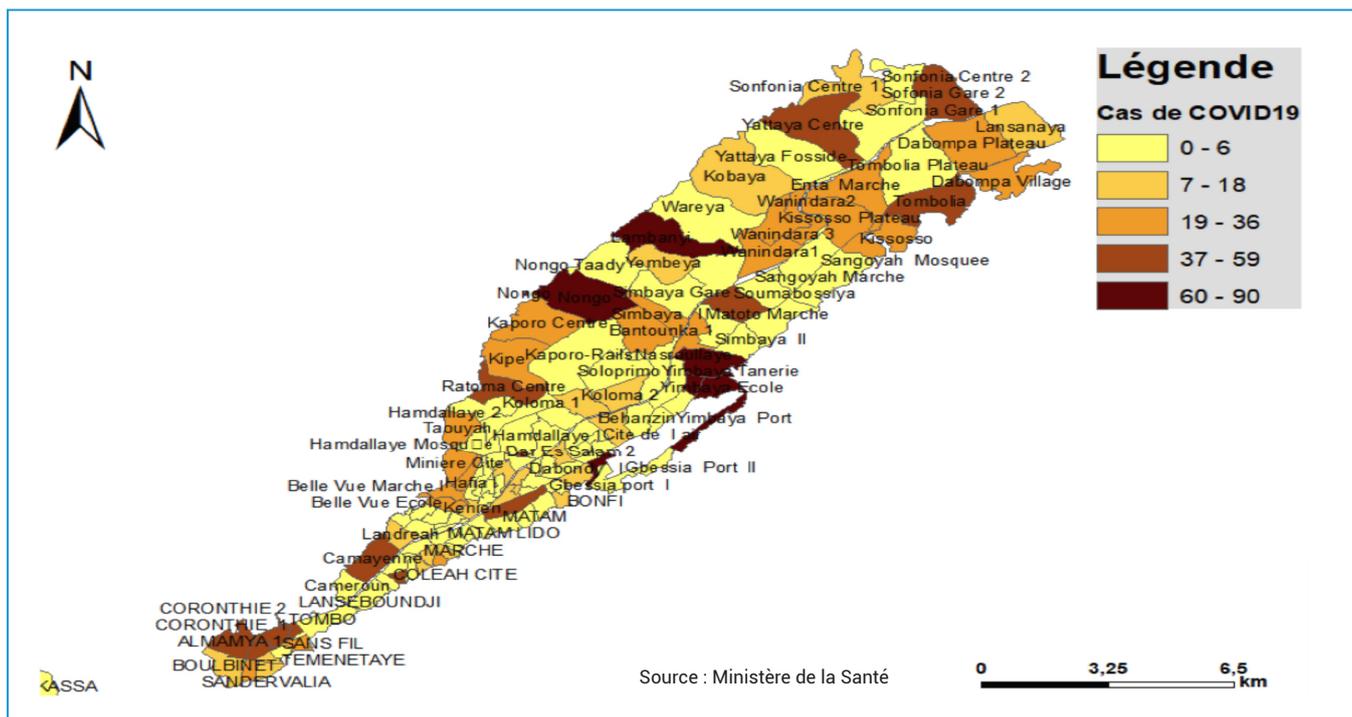
Distribution des cas confirmés par région, Guinée, 2020



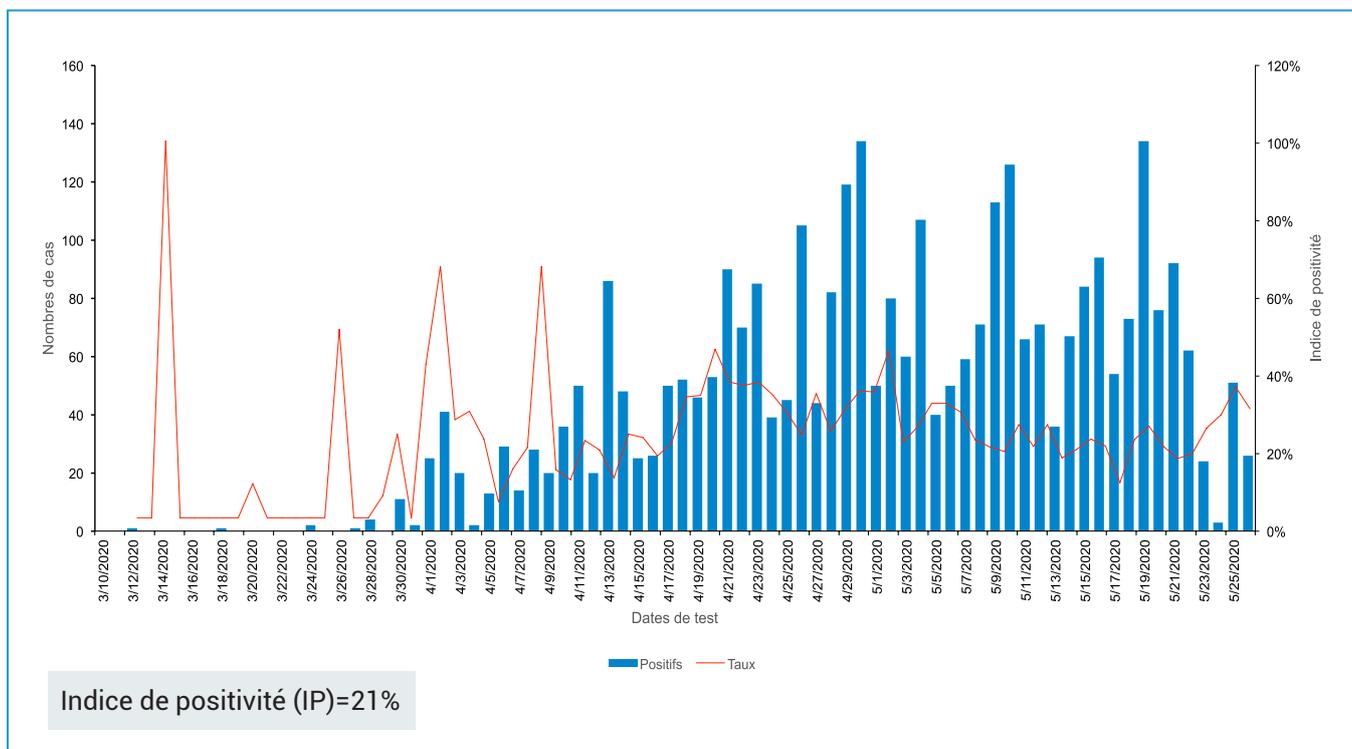
La réponse à la COVID-19 est l'occasion d'un changement de paradigme qui nous permettra d'embrasser l'universalisme de la dignité humaine et de la diversité culturelle comme la richesse que nous devrions entretenir et ne jamais tenir pour acquis "

Patrice Vahard,
Représentant du HCDH Guinée
30 mai 2020

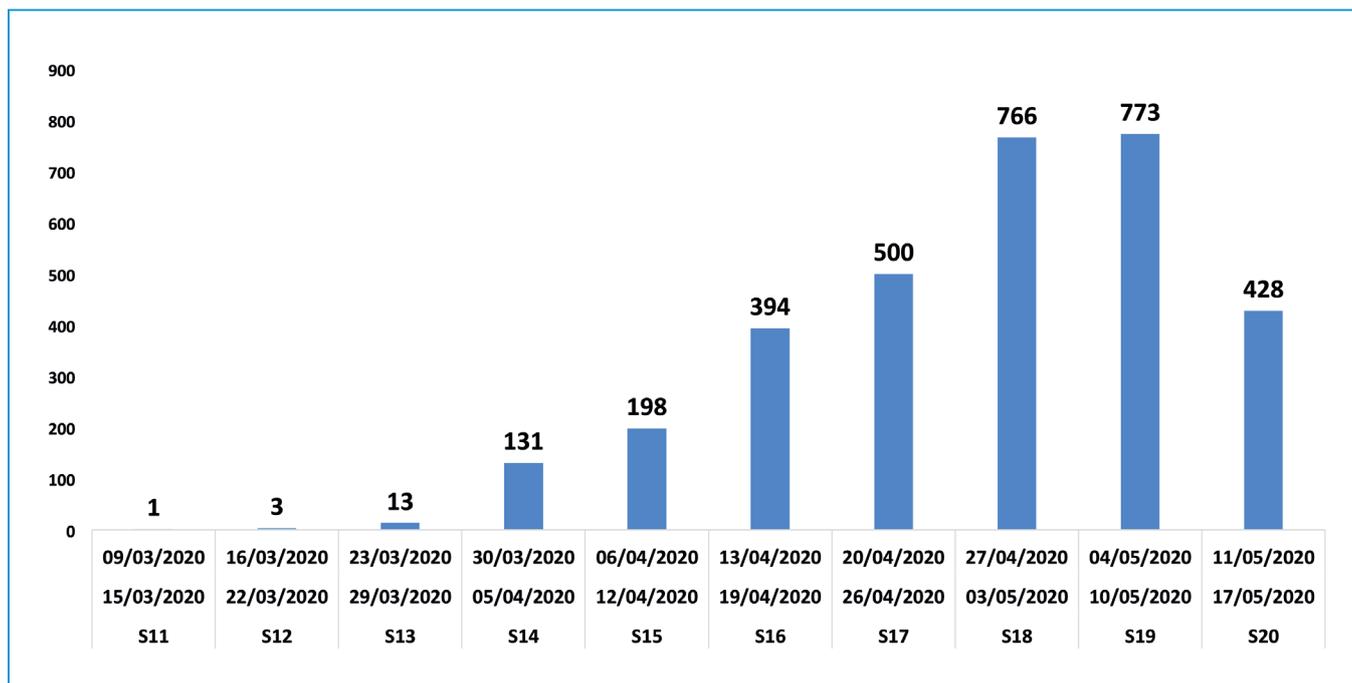
Cas de COVID-19 par quartier de Conakry, Mai 2020



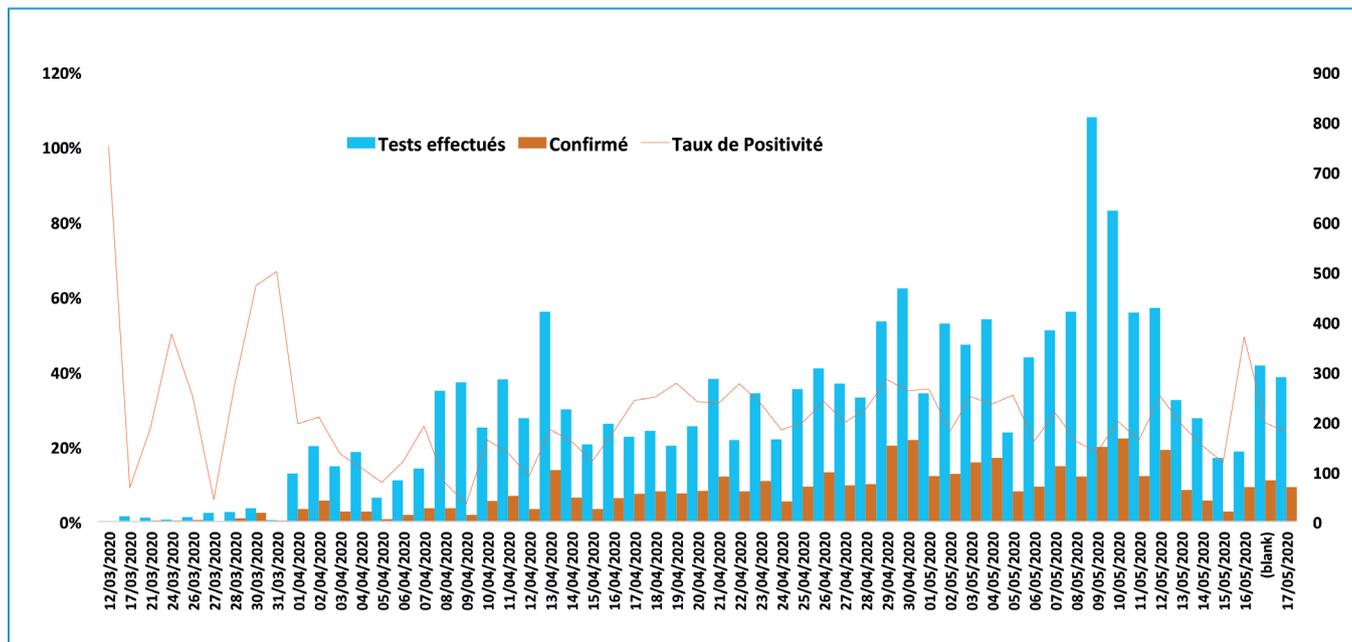
Courbe de tendance des cas testés, confirmés et % de confirmation



Évolution des cas confirmés par semaine épidémiologique



Nombre de tests réalisés et taux de positivité



INCIDENCE DE LA DIMENSION GENRE

ACCORDER LA PRIORITÉ À LA SANTÉ DE LA FEMME ET DE LA JEUNE FILLE

Le HCDH observe que les femmes et les jeunes filles souffrant de maladies chroniques, ayant un système immunitaire affaibli (vivant avec le VIH, le paludisme, la tuberculose), ou souffrant de malnutrition ainsi que les femmes âgées semblent être particulièrement exposées au risque de contracter la COVID-19.

La surcharge des systèmes de santé, la réaffectation des ressources, les pénuries de fournitures médicales et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales pourraient particulièrement nuire à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles, notamment à leur accès aux articles de santé menstruelle, à la contraception et aux antirétroviraux pour le VIH/sida et aux antibiotiques pour traiter les infections sexuellement transmissibles ; à l'information et à l'éducation en matière de santé et de droits sexuels et génésiques; aux soins maternels et néonataux; aux soins en cas d'avortement pratiqué dans de bonnes conditions de sécurité ; et à des voies d'orientation efficaces.

Les femmes et les jeunes filles enceintes et celles qui viennent d'accoucher peuvent être particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses, surtout si elles souffrent déjà de maladies respiratoires, ce qui nécessite de mettre davantage l'accent sur ces maladies et sur la prévention primaire, ainsi que sur des soins maternels respectueux-elles sont également plus susceptibles d'avoir des contacts réguliers avec les services de santé, ce qui pourrait exposer leurs nouveaux nés et les exposer elles-mêmes à plus de risques.

Le HCDH salue cependant les efforts de collecte par les autorités sanitaires des informations et données relatives aux épidémies, par sexe et par âge. La pérennisation de ces avancées sur les données statistiques permet de faire une analyse des effets du virus sur les droits de l'homme des femmes, permettant ainsi de mieux adapter la réponse aux besoins spécifiques de chaque catégorie concernée.

En étroite collaboration avec le réseau des femmes défenseuses de droits de l'homme, le HCDH-Guinée s'évertue à :

- Vulgariser les standards applicables au droit à la santé pour une meilleure prise en charge de soins de la population en particulier les femmes et les enfants (autres actes médicaux, tels HIV/sida, cancer, diabète, accouchement) ;
- Promouvoir le recours aux structures sanitaires en situation d'urgence sanitaire ;
- S'assurer de l'accès aux services sanitaires au cours de la période de riposte au COVID-19 ;
- S'assurer de la disponibilité des dispositifs de lavage des mains surtout dans les milieux les plus démunis ;
- Prendre en compte des mesures d'atténuation en faveur des ménages à faible revenu, des femmes commerçantes dans les marchés, les jeunes conducteurs des motos-taxis, travailleurs du secteur informel ; et des personnes vivant avec un handicap dans les fonds de relèvement ●



Parce que, comme nous le voyons, COVID-19 ne fait pas de discrimination entre les races, les sexes et les richesses, je dirais qu'il n'y a jamais eu de plus grande opportunité que la réponse à COVID-19 et le relèvement de celle-ci pour faire l'expérience de l'unité de notre humanité dans sa diversité"

Patrice Vahard,
Représentant du HCDH Guinée
30 mai 2020

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS GUINÉENNES



Réunion du conseil scientifique de riposte à la COVID-19, 22 mai 2020.

Dès le mois de février 2020, le Gouvernement a adopté un plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la COVID-19. Ce plan sera par la suite complété par une série de mesures, y compris les décrets et instructions du Chef de l'État, le plan de riposte économique ainsi que les plans et politiques sectoriels développés par différents ministères.

Depuis l'apparition de la pandémie de la COVID-19 en Guinée, le 12 mars 2020, un ensemble de mesures de protection ont été prises par les autorités, notamment, la restriction de certaines libertés fondamentales, particulièrement la liberté de mouvement et la liberté de réunion.

On relève dans ce cadre les mesures suivantes :

1. La fermeture de l'aéroport international de Conakry Gbessia, le lundi 23 mars 2020 ;
2. L'interdiction de tout rassemblement de plus de 20 personnes ; revue à 30 personnes le 16 mai 2020 ;
3. L'instauration d'un couvre-feu de 21 heures à 5 heures ; revue de 22h00 à 5 heures du matin le 16 mai ;
4. L'interdiction de mouvement des personnes entre Conakry et les régions ;
5. La déclaration d'un état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national depuis le 26 mars 2020 pour une durée d'un mois reconductible, conformément aux dispositions constitutionnelles, et prorogé jusqu'au 15 mai ; puis au 15 juin 2020 ;
6. L'obligation du port de masque aux citoyens, à partir du samedi 18 avril 2020 ; et
7. L'obligation du test de dépistage de la COVID-19 pour tous les voyageurs ●

ACCOMPAGNEMENT DES NATIONS UNIES

Les agences du Système des Nations Unies en Guinée ont mis en place un groupe de travail dénommé « *UN COVID-19 Task Force* », afin d'appuyer le plan du Gouvernement dans ses efforts pour prévenir, arrêter la transmission et mitiger l'impact de la pandémie de la COVID-19.

Le but de la Task Force est de coordonner, pour une plus grande efficacité, la contribution des différentes agences aux actions entreprises par les autorités guinéennes afin d'endiguer cette pandémie.

À cet effet, des domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés et répartis à travers neuf (9) piliers à savoir : (1) La Coordination ; (2) La Communication sur les risques et engagement communautaire ; (3) La Surveillance, Équipes d'intervention rapide (*EIR*) et Investigation ; (4) Les Points d'entrée (*PoE*) ; (5) La Capacité de laboratoire ; (6) La Prise en charge des cas et prévention et contrôle des infections (*PCI*) ; (7) La Logistique et support opérationnel ; (8) La Continuité des services sociaux essentiels ; et (9) Chaîne d'approvisionnement (*supply chain*).

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (*HCDH*) a adapté les activités inscrites dans son plan de travail 2020 au contexte d'urgence sanitaire lié à la COVID-19. Les actions du Bureau visent à ce que personne ne soit laissé de côté dans la réponse et le relèvement.

Les contributions dans la riposte sont liées aux quatre (4) principaux axes d'intervention du HCDH en Guinée en l'occurrence :

- **a. Redevabilité** - ou l'obligation de rendre des comptes de manière transparente qui incombe aux autorités administratives centrales et locales relativement à leurs actions en matière de protection des citoyens, y compris des plus vulnérables. Dans le contexte de la pandémie du coronavirus, la protection des citoyens inclut la prise des mesures contre la discrimination, la stigmatisation. Des actions adéquates doivent être prises pour corriger tout manquement (*de la part des acteurs étatiques et des individus/groupes*) au principe d'égalité devant la loi, dans l'accès à l'information, aux services sociaux de base, aux moyens de survie, à la résilience, et au relèvement en lien avec la réponse à la COVID-19.
- **b. Participation inclusive et espace civique** - Elle fait référence à l'obligation qui incombe aux autorités de respecter et de mettre en œuvre le principe de la participation de tous les citoyens, y compris les groupes peu
- visibles ou plus vulnérables, aux différentes initiatives de riposte à la COVID-19, en vue de favoriser leur adhésion. Il s'agit notamment des jeunes, des femmes, des migrants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des travailleurs du secteur informel, des habitants des quartiers précaires, des parents uniques (*veuves et veufs sans revenus, fille-mère*). Ceci signifie également que les autorités encouragent toute initiative de la part des citoyens ou de la société civile allant dans le sens de la riposte à la COVID-19.
- **c. Prévention des conflits, lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les discours de haine** - une réponse adéquate à la COVID-19 doit avoir un impact positif sur la cohésion sociale et la consolidation de la paix dans l'ensemble des communautés du pays. En effet, les autorités doivent s'assurer que les différentes actions de riposte sont concertées/coordonnées et tiennent effectivement compte des inégalités sociales et de celles basées sur le genre, ainsi que de la non-stigmatisation et de la non-discrimination contre les migrants et les membres de leurs familles, les personnes âgées, les détenus, les enfants, les minorités, personnes guéries du coronavirus. La réponse à la COVID-19 doit également inclure les questions pendantes, notamment celles liées aux activités des industries minières, au changement climatique, à la question foncière et domaniale.



Entretien avec des monitrices de l'OLM au niveau du poste-frontière de Kouremale; frontière Guinée-Mali.

Dans ce cadre, il s'agit de s'assurer que la focalisation sur la COVID-19 n'oculte pas les préoccupations antérieures à la pandémie.

- **d. Coopération et chaîne de solidarité pour les droits de tous.** La coopération et la solidarité prônées reposent sur l'obligation incombant aux autorités de donner effet aux différentes recommandations adressées à la Guinée par les différents mécanismes internationaux des droits de l'homme, particulièrement concernant l'amélioration de l'accès des populations

aux soins de santé et de lutte contre la pandémie. Il s'agit de mettre en exergue la nécessité de renforcer la coopération entre les acteurs tant au niveau interne qu'avec la communauté internationale et le secteur privé. Pour s'inscrire dans la dynamique de mieux reconstruire au sortir de la pandémie, une telle coopération sera orientée dans la durée pour contribuer à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 1, 3, 5, 6, 10, 16 et 17 ●

CONTRIBUTIONS DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Les interventions du HCDH s'articulent autour de quatre (4) piliers à savoir (i) Surveillance ; (ii) Engagement communautaire et communication ; (iii) Points d'entrée et (iv) Continuité des services sociaux de base, protection sociale et relèvement économique.

A. SURVEILLANCE : S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ AUX STANDARDS DES DROITS DE L'HOMME

Le HCDH contribue au pilier surveillance à travers la protection, les publications, les rapports, les sensibilisations et le renforcement des capacités en intégrant une approche basée sur les droits de l'homme dans les différentes actions de promotion et de protection. Le Bureau s'assure que personne n'est laissé de côté et que tous participent de manière responsable et solidaire à la riposte.

PROTECTION

Le HCDH mène quatre types d'actions de protection: (1) Le monitoring ; (2) Le suivi de la continuité des services sociaux de base; (3) La documentation et le partage des bonnes pratiques et ; (4) L'alerte précoce de plaidoyer.

1 - Monitoring

Le HCDH observe la situation des droits de l'homme et produit des rapports sur les abus et violations des droits de l'homme dans l'application des mesures de restriction de certains droits et libertés prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Celles-ci incluent le couvre-feu, les restrictions de mouvement de Conakry vers l'intérieur du pays, la distanciation physique, la

restriction des rassemblements, la fermeture des lieux de culte, le port obligatoire du masque de protection et une taxe pour les contrevenants.

Le HCDH observe la mise en œuvre des mesures et a relevé certains manquements de la part des forces de sécurité tels que des cas de rackets, d'intimidation et d'interpellation.

Les plus graves violations rapportées sont l'usage excessif de la force qui a causé des morts et des blessés parmi des civils à Coyah et Dubréka. À Coyah, le HCDH a noté des actes de vandalisme et de destruction de propriétés publiques par des populations civiles.

Le monitoring porte également sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels en se focalisant entre autres sur les droits à une alimentation saine et suffisante, à un logement décent, à l'eau potable, à l'éducation et à la protection sociale.

Ce monitoring se fait en collaboration avec les partenaires, notamment, les organisations de la société civile, les médias, les femmes défenseuses des droits de l'homme à Conakry et dans les différentes régions du pays.



2 - Le suivi de la continuité des services sociaux de base

Ce second type d'action consiste à vérifier si les services sociaux de base sont disponibles et accessibles partout et pour tous, conformément aux normes et principes des droits de l'homme. Les services clés incluent notamment l'accès aux tests et à la prise en charge médicale des malades de la COVID-19. Une attention particulière est portée sur les personnes vulnérables telles que celles vivant avec handicap, celles atteintes du VIH, les enfants, les personnes âgées, les détenus, et les personnes travaillant dans le secteur informel.

Ainsi, le monitoring s'intéresse non seulement à l'accès aux services sociaux de base et au droit à la santé, mais aussi aux autres droits connexes au droit à la santé qui concourent à sa réalisation. La contribution du Bureau à ce niveau couvre le monitoring de la situation des droits des groupes visés, l'organisation et la facilitation des réunions virtuelles constituant des cadres d'échange et d'orientation de la stratégie des interventions des parties prenantes, ainsi que le plaidoyer sur la base des préoccupations observées.

Le Bureau a ainsi relevé certaines lacunes notamment à Nzérékoré, à savoir de dispositifs de dépistage et le défaut d'observation des mesures barrières dans certains services de l'État. À la prison centrale, le HCDH a noté l'urgence de la prise en charge de la population carcérale, la prison ayant enregistré 24 cas de décès entre janvier et le 15 avril 2020 pour des causes non explicites.

En guise de plaidoyer, le Bureau a proposé au Procureur de la République près le Tribunal de première Instance de recourir aux peines

alternatives à la privation de liberté face aux délits mineurs, et a rappelé au juge d'application des peines de convoquer une réunion visant à statuer sur la légalité de la détention et les placements sous contrôle judiciaire.

Au centre de santé de la sous-préfecture Yalenzou, le Bureau a constaté ; (i) l'insuffisance d'équipements de prévention ; (ii) la rupture du stock des masques utilisés par le personnel ; (iii) le manque de désinfectant ; (iv) le manque fréquent d'eau potable qui oblige les parents des patients à contribuer à son approvisionnement ; et (v) le manque de salle d'isolement pour accueillir des personnes suspectes à mettre sous observation.

3 - La documentation et le partage des bonnes pratiques

Cette action concerne le partage des bonnes pratiques en matière de promotion et de protection des droits des personnes infectées et de leurs familles. Dans ce cadre, le HCDH organise des sessions d'information et d'échange avec ses partenaires des ONG, des médias, des Femmes Défenseuses des Droits de l'Homme, de l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains, des départements ministériels et du système des Nations Unies, et partage les documents afin que chacun dans son domaine d'action puisse relayer les informations au sein de sa communauté.

Le HCDH produit également des vidéos, des affiches, et traduit les rapports et autres documents qu'il reçoit du siège du HCDH à Genève ou du bureau du Secrétaire Général des Nations Unies de l'anglais au français et en langues nationales, afin de les vulgariser auprès de la population et de ses partenaires.

4 - Alerte précoce et plaidoyer

Le HCDH identifie les risques et les cas de violation et d'abus des droits de l'homme y compris les cas de discrimination et de stigmatisation et en informe les autorités compétentes à tous les niveaux, afin que des mesures correctives soient prises pour prévenir ou mettre fin aux violations.

Le HCDH s'est régulièrement entretenu avec les autorités sanitaires, sécuritaires, sociales et judiciaires ainsi qu'avec les gouverneurs et préfets et les maires pour plaider en faveur de la prise de toutes les dispositions en vue du respect des droits de l'homme dans la réponse la COVID-19.

Les droits de l'homme mis en avant dans ces entretiens sont relatifs notamment à l'observation

des mesures de distanciation dans les lieux de détention, la non-utilisation des armes à feu dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence et du couvre-feu, la prise en charge des malades de la COVID-19 et la couverture universelle des mesures d'atténuation et la continuité des services sociaux de base ainsi que le relèvement.

Le Ministère de la Justice n'ayant pas encore développé de plan stratégique formel, une attention a été portée à l'administration de la justice, en conseillant la libération de certaines catégories de détenus, afin de réduire la population carcérale en Guinée. Le plaidoyer en direction des membres de la communauté internationale a permis de faire l'écho des appels du Secrétaire Général des Nations Unies et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

PUBLICATIONS ET RAPPORTS

Durant la période couverte par ce rapport, le HCDH a également contribué au pilier surveillance à travers les rapports et les publications à l'attention de diverses cibles. Ainsi, dans la préparation et la riposte en Guinée, le HCDH a produit une note d'orientation à l'attention des agences des Nations Unies, de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire, de l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains et des défenseurs des droits de l'homme sur la réalisation du droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint en contexte de pandémie.

Dans la même dynamique, le HCDH a défini en consultation avec les autres entités des Nations Unies des indicateurs des droits de l'homme pour le Système des Nations Unies, afin d'évaluer et d'atténuer l'impact de la pandémie.

Le HCDH a aussi régulièrement traduit en français et partagé au SNU, aux autorités nationales, à l'INDH la société civile aux PTF et aux autres pays francophones les documents de politiques

et notes stratégiques du Secrétaire Général des Nations Unies et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19 et au relèvement. Dans ce registre, on peut citer notamment, « *La plus haute aspiration, un appel à l'action en faveur des droits humains* », « *COVID-19 et droits de l'homme, nous sommes tous dans le même bateau* », « *INDH, droits de l'homme et COVID-19, aide-mémoire à l'attention des institutions nationales des droits de l'homme (INDH)* ».

La publication du bulletin mensuel du Bureau a permis de partager les résultats des actions menées dans quatre axes d'interventions du HCDH dans la riposte à savoir la surveillance, la promotion et le renforcement de l'espace civique, la promotion de la continuité des services sociaux de base pour ne laisser personne de côté et la prévention de la stigmatisation et la discrimination aux points d'entrée.



Entretien avec un agent de la sécurité chargé de la surveillance de la frontière Guinée-Libéria, Sous-Préfecture de Yalanzo.

B. PRÉVENIR LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION AUX POINTS D'ENTRÉES

La stratégie de riposte a mis un accent particulier sur la nécessité de contrôler les mouvements des populations. À l'intérieur du territoire national, des barrières ont été établies à cette fin, et des forces gouvernementales régulent les déplacements. D'autre part, un dispositif de contrôle a été mis en place aux frontières terrestres et aériennes.

Sachant que les voyageurs sont souvent exposés à des violations et abus divers tels que la discrimination et la stigmatisation sur fond de suspicion de propagation du coronavirus.

Le HCDH visite les points de transit pour observer les mouvements et alerter sur les violations relevées. En étroite collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le HCDH assure le suivi de la situation au niveau des points d'entrée interurbains. Les deux agences ont ainsi conduit plusieurs missions à la frontière avec le Mali. Les informations collectées et le constat sur le terrain ont permis d'alerter sur des situations qui requièrent des actions du gouvernement et du Système des Nations Unies.

C. PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ DES SERVICES SOCIAUX DE BASE POUR TOUS

La COVID-19 survient en Guinée dans un contexte où les services de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène étaient déjà précaires. Sur le plan sanitaire, l'architecture des soins de santé en Guinée a été ébranlée par la pandémie, contrariant les efforts de relèvement de l'épidémie d'Ebola dont le pays a souffert de 2015 à 2016.

Sur le plan éducatif, le système était depuis quelques mois perturbé par des grèves du SLECG (*Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée*). Aux mesures de restriction à la mobilité humaine, s'est ajoutée la suspension des cours dans les établissements d'enseignement public et privé sur tout le territoire national. En guise de compensation, certains établissements dispensent des cours en ligne pour les candidats aux tests de fin de cycle.

Le HCDH note que ce mode limite la jouissance du droit à l'éducation par la majorité des élèves et étudiants qui sont issus des ménages sans accès à l'électricité encore moins à l'internet.

Le HCDH a contribué à ne laisser personne de côté (LNOB) dans l'élaboration des documents stratégiques en collaboration avec les autres agences des Nations Unies, y compris l'étude préliminaire sur les aspects sociaux et le relèvement économique, ainsi que le plan stratégique du Ministère des Affaires Sociales, la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). Ce plan qui couvre la dimension sociale de la riposte vise la prévention de la propagation de la pandémie, la préparation de la prise en charge des cas positifs, l'amélioration de la résilience et du relèvement pour les couches de populations les plus vulnérables.

D. PROMOUVOIR L'ESPACE CIVIQUE ET LA PARTICIPATION

La participation de tous à la réponse est essentielle car la pandémie de la COVID-19 met en lumière de nouveaux défis en matière de droits de l'homme, notamment la participation et le renforcement de l'espace civique.

Face à ce constat et en conformité avec son mandat et les notes d'orientations du SGNU et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau outille les organisations de la société civile (OSC) y compris les médias et les femmes défenseuses des droits de l'homme sur l'approche basée sur les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19.

L'objectif visé est de renforcer la participation de la société civile et l'engager davantage à contribuer à la riposte à la pandémie.

Résultats des sessions de briefing des acteurs de la société civile sur l'approche basée sur les droits de l'homme. D'avril à mai 2020, 121 membres de la société civile dont 36 femmes ont été outillés

sur l'approche basée sur les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19 en Guinée. **Les indicateurs droits de l'homme** développés par la section méthodologie éducation et formation du HCDH (METS) ont été très utiles et mis à profit lors de ces sessions.

Ces formations leur ont permis de mieux comprendre la centralité des droits de l'homme à tous les niveaux de la riposte, de planifier leur contribution, de mieux comprendre le cadre légal en situation d'urgence sanitaire, afin de valoriser leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs de citoyens.

Les sessions organisées par le HCDH ont inspiré la société civile dans l'organisation de leurs activités, notamment, les campagnes de sensibilisation sur la pandémie de la COVID-19, la confection des masques de protection et la distribution des kits sanitaires dans certaines régions du pays.

RÉSULTATS EN CHIFFRES DES SESSIONS DE BRIEFING DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR L'ABDH - AVRIL-MAI 2020

- **13 représentants d'organisations de la société civile (dont 5 femmes)** en activité à Conakry et à l'intérieur du pays (de Koubia, Télimélé, Coyah et Kindia) - **14 avril 2020.**
- **17 journalistes dont une (1) femme** (de Conakry, Faranah, Nzérékoré et Diéké) - **29 avril 2020.**
- **32 moniteurs des droits de l'homme dont neuf (09) femmes** (de Coyah, Kindia, Mamou, Labé, Koubia, Tougué, Lélouma, Mali, Gaoual, Koundara, Sangaredi, Boké, Kamsar, Boffa, Fria, Dubreka Forécariah) - **6 mai 2020.**
- **20 acteurs de la protection dont tous de sexe masculin** (Nzérékoré) - **6 mai 2020.**
- **8 défenseurs des droits de l'homme dont 4 femmes** (de Conakry, Labé, Pita and Mali) - **7 mai 2020.**
- **21 moniteurs des droits de l'homme dont 7 femmes** (de Faranah, Kissidougou, Lola, Faranah, Kankan, Dabola, Guéckédou, Kérouané, Dinguiraye, Siguiri, Nzérékoré) - **14 mai 2020.**
- **10 femmes défenseuses des DH** (de Faranah, Guéckédou, Dinguiraye, Dabola, Guéckédou, Kissidougou ; Nzérékoré, Yomou) - **22 mai 2020.**

- ◊ **121 MEMBRES D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FORMÉS**
- ◊ **TOUTES LES RÉGIONS NATURELLES TOUCHÉES**

E. CONTRIBUER AU PLAIDOYER POUR LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALES DANS LA RÉPONSE À LA COVID-19

Le Bureau a poursuivi la coopération avec le Corps diplomatique et les bailleurs de fonds à travers des consultations bilatérales et des sessions de briefing sur les droits de l'homme dans la riposte à la COVID-19. Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur l'importance de la coopération et la solidarité internationales, la lutte contre la haine, la xénophobie, la stigmatisation et la discrimination.

Le 30 mai 2020, le Bureau de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée (HCDH-Guinée) et la section du droit au développement (SDD) du siège ont participé à un séminaire international en ligne intitulé "Comparaison des valeurs des droits de l'homme entre l'Est et l'Ouest dans la prévention et le contrôle des épidémies", dans le cadre du projet pilote sur le droit au développement en Guinée, en particulier sa composante sur la coopération Sud-Sud. L'événement a été organisé par l'Université des sciences et technologies de Huazhong (HUST) à Wuhan, en Chine.

Dans le cadre de la "Série de conférences sur la prévention et le contrôle des épidémies mondiales et la protection des droits de l'homme" organisée par la Société chinoise d'études sur les droits de l'homme, le séminaire a réuni une quarantaine d'experts panélistes venant pour la plupart d'Afrique, d'Asie et d'Europe, et a été suivi par plus de 100 participants du monde entier.

S'exprimant sur la réponse à la COVID-19, une opportunité de reconquérir la solidarité humaine en déclin et de soutenir la coopération internationale centrée sur l'homme, le représentant du HCDH-Guinée a insisté sur (1) l'importance de travailler ensemble pour inverser la tendance à la régression des droits de l'homme en réaffirmant la centralité des droits de l'homme dans la réponse à COVID-19 et en reconstruisant mieux ; (2) l'urgence de vaincre les maux du racisme, de la xénophobie, de la haine et de la désinformation; (3) l'exploitation des dividendes de la diversité culturelle pour faire face à la pandémie et la vaincre ; et (4) la coopération Sud-Sud dans le partage des connaissances comme moyen de changer les perceptions et améliorer les relations.

La section du droit au développement du HCDH a souligné la pertinence contemporaine du droit au développement (qui repose sur le devoir de

coopération internationale), en tant qu'outil pour une solidarité mondiale centrée sur les droits de l'homme et un moyen de mettre en œuvre les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Les collègues ont fait référence aux messages clés du SGNU et de la HC sur la COVID-19 et les droits de l'homme, en soulignant les éléments de solidarité mondiale et de responsabilité partagée.

Ils ont souligné comment la COVID-19 a rendu encore plus urgente la mise en œuvre des résolutions du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) sur le droit au développement (par exemple, A/HRC/RES/42/23) et la contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme (par exemple, A/HRC/RES/41/19).

D'autres présentateurs ont abordé une série de sujets, notamment l'équilibre des politiques visant à respecter et à protéger le droit à la vie, les libertés fondamentales, le changement climatique et la coopération mondiale, ainsi que les questions juridiques découlant des tensions géopolitiques entre la Chine et les États-Unis.

Les participants ont convenu que la voie à suivre consistait à travailler ensemble, à valoriser chaque contribution et à placer les droits de l'homme au cœur de la réponse à la COVID-19 et au-dessus des conflits idéologiques. Un large consensus s'est également dégagé sur la nécessité de s'unir contre le racisme, la discrimination et la stigmatisation, ainsi que sur l'égalité d'accès aux traitements et aux vaccins, fondée sur la dignité humaine et notre humanité commune.

Avec une référence spécifique à un incident cité par le HCDH-Guinée comme une illustration de la haine et de la discrimination raciale qui a touché les étudiants africains, les migrants et les visiteurs maltraités dans plusieurs parties du monde, y compris en Chine ; un officiel a expliqué les mesures correctives prises, y compris le traitement des Africains et autres étrangers infectés par COVID-19 ; et une position claire des autorités chinoises contre toute forme de discrimination. Le HCDH continuera à coopérer avec le HUST pour promouvoir les droits de l'homme dans le cadre du projet sur le droit au développement et les droits économiques, sociaux et culturels en Guinée ●



Conférence de haut niveau des experts internationaux sur les droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19 organisée par l'Université des sciences et technologies de Huazhong (HUST) à Wuhan, en Chine.

L'activité a été diffusée sur les deux principales chaînes de télévision nationales chinoises et peut être visionnée en ouvrant les liens suivants :

1. <https://news.cgtn.com/news/30597a4d7a514464776c6d636a4e6e62684a4856/index.html?from=singlemessage>
2. <https://xhpfmapi.zhongguowangshi.com/vh512/share/9138189>

MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE RIPOTE À LA COVID-19



Formation en droits de l'homme et genre des agents de la protection civile de Nzérékoré devant intégrer le mécanisme de prévention et de riposte à la COVID-19 mis en place par l'OIM.

Les mesures prises par les autorités pour lutter contre la COVID-19 produisent forcément un impact sur l'exercice des droits et libertés par les citoyens ainsi que sur leur vie quotidienne. Ainsi, en appui aux efforts nationaux de riposte contre la COVID-19, le Système des Nations Unies en Guinée s'est rapidement organisé pour soutenir le Gouvernement.

Ainsi ils ont mis en place un Groupe de travail spécifique et élaboré un plan de contingence axé sur huit (8) piliers à savoir :

- a) Coordination ;
- b) Communication sur les risques ;
- c) Surveillance, équipes d'interventions rapide et investigation ;
- d) Points d'entrées ;
- e) Capacité de laboratoire ;
- f) Prise en charge des cas et prévention et contrôle des infections (PCI) ;
- g) Logistique & support opérationnel ; et
- h) Continuité des services sociaux essentiels, résilience et relèvement multisectoriels.

Pour une plus grande efficacité de ses interventions, et tenant compte de son mandat en Guinée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a choisi de concentrer sa contribution sur quatre (4) piliers.

En l'occurrence :

- i) **La surveillance, équipes d'interventions rapide & investigation ;**
- ii) **La communication sur les risques ;**
- iii) **Les points d'entrée ; et**
- iv) **La continuité des services sociaux essentiels, résilience et relèvement multisectoriels.**

Dans cette perspective, le Bureau a réorienté ses activités pour la période d'avril à septembre 2020 vers la riposte à la COVID-19 basée sur les droits de l'homme avec un budget de 138. 123 \$.

Pendant la période couverte par ce rapport, l'exécution des activités s'est faite principalement en mode virtuel ●

Le plan de travail adapté au contexte de la COVID-19, et en appui du Système des Nations Unies en Guinée est décliné dans le tableau ci-dessous :

Piliers	Contenu et portée des interventions prévues pour avril - septembre 2020	Secteurs d'activité
Surveillance et Points d'entrée	<p>Ancrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le monitoring et reporting ; • La documentation et le partage de bonnes pratiques de promotion et de protection des droits de l'homme ; • Alerte précoce et plaidoyer. <p>Partenariat et collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autorités nationales ; • Les institutions républicaines dont l'INIDH ; • La société civile ; • Les femmes défenseuses des droits de l'homme • Le Système des Nations Unies. <p>Visites de terrain : Les centres de détention, les milieux défavorisés et les points d'entrée.</p>	
Continuité des services sociaux et relèvement économique	<p>Objectifs du plaidoyer dans le cadre de ce pilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption de mesures générales d'atténuation des effets de la pandémie sur les populations ; - Le désengorgement des prisons et l'adoption de mesures de protection dans les établissements carcéraux ; - La prise en charge adéquate de tous les malades de la COVID-19 et d'autres maladies, accessibilité au niveau périphérique ; - La responsabilisation et le civisme des collectivités - La réalisation d'études et d'analyses sur l'impact socio-économique de la COVID-19, sous l'angle du droit au développement ; - La mise à profit de l'urgence pour accélérer la réalisation des ODD en particulier les ODD 1, 3, 5, 6, 10, 16 et 17 ; - Information, concertation, mobilisation et appui au programme de riposte du Gouvernement. 	Promotion et protection des droits de l'homme
Communication et engagement communautaire	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs étatiques à la non-discrimination, la non-stigmatisation et au respect de la vie privée des malades de la COVID-19 ; - Renforcement des capacités des acteurs de la société civile et l'INIDH pour le suivi de la situation des droits de l'homme dans la prévention/riposte à la COVID-19 ; - Campagnes de sensibilisation pour ne laisser personne de côté ; - Production d'outils/supports de sensibilisation (<i>spots de sensibilisation, émissions radios/TV, kakemonos/bâches</i>) ; - Traduction et diffusion des messages clés en langues locales (<i>messages du Secrétaire Général de l'ONU</i>) ; - Publications et rapports ; - Promotion de la participation de tous, particulièrement des groupes vulnérables. 	Promotion des droits de l'homme

LEÇONS APPRISES ET CONTRAINTES



Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Président du Comité scientifique.

LEÇONS APPRISES

Les activités menées ont conduit à tirer de nombreuses leçons dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- Les différentes sessions de formation organisées par le HCDH ont démontré l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour la diffusion rapide des messages et l'utilisation rationnelle du temps et des ressources financières. Le contexte lié à la pandémie a donné une impulsion à de nouvelles méthodes de travail au siège et sur le terrain (*télétravail, e-learning, la section d'apprentissage à distance; multiplication des plateformes d'échange et des communautés de pratique comme Yammer, etc.*).
- Les indicateurs droits de l'homme pour la réponse au COVID-19 développés par l'équipe des indicateurs de la section éducation, formation et méthodologie (METS) du siège du HCDH à Genève ont été fortement appréciés par les ONG, les points focaux droits de l'homme des agences onusiennes et les médias qui s'en servent pour faire le monitoring, la sensibilisation et le plaidoyer en faveur des plus défavorisés. Ces indicateurs sont également utilisés par le

HCDH dans son plaidoyer avec les autorités et les autres partenaires techniques et financiers.

- Le soutien apporté par le siège, notamment les sections en charge des droits économiques, sociaux culturels et du droit au développement, l'économiste du Surge, a considérablement renforcé les capacités du Bureau à s'engager dans l'évaluation du Leave No One Behind (LNOB), axé sur les communautés pauvres dans le cadre du projet pilote COVID-19 sur la continuité des services sociaux de base et la stratégie du Ministère du Plan et du Développement Économique. Le nouveau contexte a davantage renforcé la collaboration du HCDH avec le reste du Système des Nations Unies en Guinée, le Bureau régional et le Siège, au profit de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19 et la fluidité de la circulation de l'information.
- Les différentes missions sur le terrain, notamment à Kankan, ont permis à d'autres institutions d'apprécier et de s'intéresser à l'approche inclusive du HCDH.



Echange avec les Forces de défense et de sécurité au Poste-frontière de Gouela, préfecture de Lola, frontière Guinée-Côte d'Ivoire.

CONTRAINTES

Le contexte de la COVID-19 a posé quatre difficultés majeures dans l'exécution du mandat du HCDH :

- > **Les restrictions de mouvement** ont fortement réduit la mobilité, contraignant les activités de protection. En effet, le monitoring et la vérification des informations à distance rendent difficile le strict respect des principes du HCDH.

S'il est vrai que le partenariat avec les acteurs présents sur le terrain aide à obtenir certaines informations, ces partenaires et les sources ne sont pas astreints aux mêmes règles et à la même rigueur que les fonctionnaires des droits de l'homme.

- > **Le mode opératoire restrictif :** Les sessions de formation et de sensibilisation en ligne sont très innovatrices et favorables aux

échanges en milieu urbain. Cependant, le mode virtuel est très peu adapté à une partie de l'auditoire potentiel non initié aux nouvelles technologies, ne disposant pas d'ordinateur, d'électricité, de connexion internet ou d'appareils téléphoniques performants pour accéder à *Skype for Business* ou à *zoom*. Ce mode ne permet pas non plus de capitaliser la communication non verbale en présentiel et la prise d'images pour enrichir le rapportage.

- > **La nature du mandat du HCDH face aux besoins posés par la COVID-19 :**

Lors des séances de sensibilisation, le Bureau est confronté à des demandes et besoins au-delà de son mandat ●

Centre de Santé de Yalenzou



JEUNES DÉFENDEZ LES DROITS DE L'HOMME #YOUTH4HUMANRIGHTS MANRIG



RECOMMANDATIONS

Durant les trois premiers mois de la réponse à la COVID-19, les activités de monitoring, de renforcement des capacités et de plaidoyer ont permis de relever une série de recommandations dont la mise en oeuvre accroîtrait l'impact des mesures prises par les autorités nationales et renforcerait la prise en compte des droits de l'homme dans la riposte et le relèvement de manière générale.

AUX AUTORITÉS GUINÉENNES EN GÉNÉRAL

1. Veiller à ce que les femmes aient davantage accès aux NTIC. Il a été relevé que le taux de participation des femmes aux sessions organisées en ligne est encore plus bas que lors des sessions en présentiel ;
2. Assurer la participation effective de la société civile et en particulier les organisations de défense des droits de l'homme et les médias à toutes les étapes de la riposte de la préparation au relèvement ;
3. Veiller à ce que des informations crédibles soient disponibles et accessibles pour tous, en particulier aux journalistes, y compris en langues locales ;
4. Établir ou renforcer les mécanismes de responsabilité publique et endiguer la corruption dans la gestion des ressources mobilisées au plan interne et/ou dans le cadre de la coopération internationale ;
5. Investir dans le domaine de la santé dans l'optique d'atteindre la couverture sanitaire universelle et sortir de la pandémie avec des infrastructures sanitaires de nature à résister aux chocs futurs.

AUX FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

1. Renforcer les dispositifs de contrôle et de surveillance des actions des éléments déployés sur le terrain ;
2. Renforcer la dotation des éléments déployés aux postes frontaliers en équipements de protection et de contrôle adéquats ;
3. Renforcer le mécanisme de contrôle intégré impliquant les forces de sécurité des pays frontaliers à la Guinée ;
4. Prêter une plus diligente attention aux allégations d'abus et violations des droits de l'homme attribués aux éléments de forces de sécurité déployés sur le terrain et le cas échéant sanctionner les coupables conformément à la loi ;
5. Renforcer le contrôle des mouvements de populations entre Conakry et d'autres villes à l'intérieur du pays ;
6. Mettre en place un mécanisme d'alerte et de plainte afin de répondre de manière adéquate aux préoccupations qui relèvent de la responsabilité des forces de défense et de sécurité.

À L'AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

1. Renforcer la communication en impliquant les leaders communautaires et les communicateurs traditionnels sur les dispositions mises en place pour favoriser l'appropriation et éviter la rumeur et la désinformation ;
2. Préserver la dignité des personnes en contact avec la COVID-19 ou testées positives pour éviter leur stigmatisation et discrimination ;
3. Soutenir les communautés de base dans leurs activités de communication et de sensibilisation.



Sensibilisation des chefs de quartiers, administrateurs des marchés et tradipraticiens sur le renforcement de l'engagement communautaire dans la riposte à la COVID-19 à Kankan.



Les droits de l'homme sont un élément essentiel de la réponse à la pandémie, tant par rapport à une urgence de santé publique qu'à un impact plus large sur la vie et les moyens de subsistance des personnes. Les droits de l'homme placent les personnes au centre des préoccupations. Les réponses qui sont conçues en fonction des droits de l'homme et qui les respectent, permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour vaincre la pandémie, garantir des soins de santé pour tous et préserver la dignité humaine. Mais ces réponses attirent aussi notre attention sur les personnes qui souffrent le plus, sur les raisons de cette souffrance et sur les solutions pour y remédier. À l'heure actuelle, ils peuvent contribuer à préparer le terrain pour sortir de cette crise en élaborant des modèles de sociétés plus équitables, plus durables, et tournés vers le développement et la paix "

António Guterres,
Secrétaire Général des Nations Unies, avril 2020

AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA GUINÉE Y COMPRIS LE HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME



Entretien avec les Forces de défense et de sécurité au Poste-frontière de Gouela, préfecture de Lola, frontière Guinée-Côte d'Ivoire.

1. Poursuivre et renforcer les actions de plaidoyer et de sensibilisation contre la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et contre les personnes infectées et les membres de leurs familles ;
2. Soutenir la mise en place d'un réseau de journalistes des droits de l'homme ;
3. Plaider pour le respect des droits de l'homme et de l'État de droit lors de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures liées à la situation d'urgence sanitaire ;
4. Appuyer la mise en place d'un système d'alerte précoce dans le cadre de la prévention et de la réponse à la COVID-19, y compris une ligne verte pour dénoncer les cas de violations des droits de l'homme ;
5. Appuyer la sensibilisation communautaire dans les villes et villages de l'intérieur du pays, y compris les zones plus reculées ;
6. Fournir un soutien technique et financier aux ONG partenaires dans leurs initiatives pour répondre à la COVID-19 dans les communautés ;
7. Renforcer la coordination et la consultation entre les PTF pour assurer une couverture nationale des interventions ;
8. Renforcer les capacités des journalistes et des agents de l'ANSS sur "l'approche droits de l'homme" dans la réponse à la COVID-19, et notamment sur le respect de la vie privée des patients et des membres de leurs familles ;
9. Accompagner l'État guinéen à investir dans le secteur de la santé en vue d'atteindre une couverture sanitaire universelle et de sortir de la pandémie COVID-19 avec des infrastructures sanitaires renforcées ●

EN PERSPECTIVE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

"NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ DANS LA RÉPONSE À LA COVID-19"

Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, la campagne de sensibilisation " Ne laisser personne de côté " est une initiative du HCDH de sensibilisation et de plaidoyer destinée à renforcer la prise en compte de la dimension droits de l'homme à toutes les étapes de la réponse à la COVID-19. Mettant un accent sur les communautés et individus les plus désavantagés, cette campagne sera conjointement menée par des moniteurs des droits de l'homme, le réseau des femmes défenseuses des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des communicateurs traditionnels et l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains.

Ne laisser personne de côté est la promesse centrale et transformatrice de l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses objectifs de développement durable (ODD). Cette approche implique non seulement d'atteindre les plus pauvres parmi les pauvres, mais aussi de lutter contre la discrimination et les inégalités croissantes au sein des pays et entre eux, ainsi que contre leurs causes profondes. Elle se fonde sur les normes des Nations unies, notamment les principes d'égalité et de non-discrimination qui sont des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, du droit international des droits de l'homme et des systèmes juridiques nationaux dans le monde entier.

Ne laisser personne de côté est important à plusieurs titres. Au niveau le plus élémentaire, le fait d'être laissé de côté dans la pauvreté et de ne pas avoir accès à l'éducation, à l'eau, à un abri, à la protection sociale, à la sécurité sociale et aux services de base constitue une violation des droits de l'homme. Il s'agit d'un gaspillage social et économique du potentiel humain et productif. Par exemple, la croissance économique est généralement plus lente dans les pays où les inégalités sont importantes ou croissantes, où un nombre croissant de personnes sont exclues du marché du travail ou prises au piège d'emplois mal payés et instables, où une grande partie de la population est sans protection sociale et où les gains économiques vont aux plus riches et aux plus puissants politiquement. Les inégalités s'expriment souvent de manière spatiale, tant à l'intérieur des zones rurales et urbaines qu'entre celles-ci et entre les pays et les régions. Ces scénarios peuvent en outre générer des tensions sociales, un mécontentement politique et une instabilité accrue ●



DÉDICACE

Ce rapport est en hommage à l'exceptionnelle contribution de trois collègues qui ont quitté la Guinée pour des raisons professionnelles. Hamza Zeinab Diaby, cheffe de l'équipe en charge de la coopération technique et du renforcement des capacités, fonctions qu'elle quitte suite à une promotion.

Zeinab a été la cheville ouvrière de la mobilisation des partenaires dans la prise en compte de la dimension droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19.

Caroline Ouaffo Wafang et Siaka Mallet déployés respectivement du siège du HCDH et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en renfort dans le cadre des élections législatives et référendaires de mars 2020. Caroline a contribué à l'analyse genre dans les travaux rapportés ici tandis que Siaka a conduit avec brio plusieurs missions de terrains aux frontières avec la Côte d'Ivoire, le Mali et le Libéria.

L'expertise et les relations interpersonnelles de ces trois collègues ont été d'un apport appréciable ●



Selon le concept Ubuntu, nous devons mesurer notre valeur et notre place dans la société par rapport à notre contribution au bien-être de nos semblables et être guidés non seulement par des lois écrites, mais aussi par nos responsabilités sociales.

C'est avec cette identité culturelle que je plaide en faveur d'un traitement universel de la COVID-19 qui soit accessible, rapide et abordable pour tous, en particulier pour les populations qui survivent en marge du développement, qui sont déjà historiquement laissées pour compte et qui sont malheureusement domiciliées pour la plupart dans les pays du Sud y compris en Afrique "

Patrice Vahard,
Représentant du HCDH Guinée
30 mai 2020



La COVID-19 ET SES ENJEUX EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME EN GUINÉE

RAPPORT D'ÉTAPE
DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME

Période : De mars à mai 2020



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

CONAKRY

Taouyah, Corniche Nord - Commune de Ratoma
BP : 780 Conakry
Tél. : +224 669 39 95 02 - 669 39 95 26
E-mail : ateufacktemfack@ohchr.org
mkaba@ohchr.org

NZÉRÉKORÉ

Secteur Ossud - Quartier Commercial
Tél. : +224 669 39 95 10 - 669 39 95 19
E-mail : ckavabushi@ohchr.org

Facebook : ONU Droits de l'Homme Guinée
Chaîne Youtube : HCDH GUINÉE